

AVENANT N° 2 MODIFICATION DU NUMERO DE SIRET

Entre :

La Métropole Aix-Marseille-Provence, ci-après dénommée « la Métropole » représentée par sa Présidente en exercice, Madame Martine VASSAL, dûment habilité par délibération du Conseil de la Métropole en date du 09 juillet 2020.

d'une part,

Et :

La société « Crèche Attitude Parade », dûment représentée par son Président en exercice,

d'autre part,

VU le contrat de réservation de berceaux n° 00004065 conclu entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la société « Crèche Attitude Parade », approuvé par délibération FAG 079-4131/18/CM du 28 juin 2018 et son avenant n°1

IL EST ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 :

Il convient de modifier le numéro de SIRET mentionné sur le contrat de réservation des berceaux comme suit :

« La société Crèche Attitude Parade, située 19-21 rue de Dôme 92100 Boulogne-Billancourt enregistrée sous le numéro de SIRET 448 868 406 00068 est titulaire du contrat n°00004065 référencée en interne sous le numéro 18/0574. »

Fait en trois exemplaires à Marseille, le

Pour la société « Crèche Attitude Parade »
Le Président *

Pour la Métropole Aix-Marseille-Provence
La Présidente *

Martine VASSAL

* Parapher chaque page de l'avenant.

Reçu au Contrôle de légalité le 23 avril 2021